

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 07 novembre 2016

Convocation du 03 novembre 2016

Publication du 07 décembre 2016

**Étaient présents** : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN (arrivé à 21h25), Pascale REMONDINI, Lionel LEPREUX, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Eve MONCOLIN, Lucile ECOFFET, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

**Étaient représentés** : Yann LAINE (procuration à Alexandre GARNERET), Sophie LEVITTE (procuration à Christelle LEBLANC), Fabrice VIEL (procuration à Vincent BAILLY).

**Était excusé** : Christophe BRILLIARD.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 07 novembre 2016 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

### **I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal**

#### **✚ Inauguration des bâtiments municipaux**

L'inauguration s'est bien passée. Le traiteur a donné satisfaction pour un coût raisonnable.

### **II. Adhésion au service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 - délibération n°2016-40**

L'article 134 de la loi du 24 mars 2014 pour « l'accès au logement et un urbanisme rénové », dite loi ALUR, réserve la mise à disposition des services de l'État pour l'application du droit des sols aux seules communes appartenant à EPCI qui comptent moins de 10 000 habitants. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2015.

Compte tenu de la fusion prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des Communautés de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais, les communes membres de ce futur EPCI qui comptera plus de 10 000 habitants, sont concernées.

La Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges qui comptait plus de 10 000 habitants lors de l'entrée en vigueur de ces dispositions a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 un service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme dont les modalités de fonctionnement ont été présentées lors d'une réunion à Saulon-la-Chapelle le 5 octobre 2016.

Afin d'éviter toute discontinuité dans l'instruction des actes concernés, il convient que les communes qui souhaitent adhérer à ce service qui sera transféré au futur EPCI puissent le faire dès que possible.

Le coût simulé de cette charge transférée à la commune non compensée par s'élève l'État pour la commune de Saulon-la-Rue à 1 946 € annuels.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'adhérer au service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion au service.

### **III. Changement de luminaire d'éclairage public D13 à l'entrée sud de la commune**

En février 2016 avait été reportée la réparation du luminaire D13 dans l'optique d'un système d'alimentation électrique fonctionnant en permanence à l'entrée de village. À défaut de réalisation en ce sens à court terme, Monsieur le Maire propose d'accepter le devis de réparation établi par le SICECO (1 078,68 € T.T.C.). S'agissant d'un sinistre aucune subvention n'est accordée par le SICECO. Une déclaration a été faite à l'assurance.

#### **IV. Décision budgétaire modificative n°6**

La Préfecture a procédé au versement d'acomptes de subventions.  
Il convient de les intégrer au budget.

Subvention	Montant	Versement	Montant
DETR Mairie	115 135,00 €	30%	34 540,50 €
DETR atelier	54 115,00 €	30%	16 234,50 €
DETR Salle rencontres	93 460,00 €	30%	28 038,00 €
<b>Article 1341</b>			<b>78 813,00 €</b>
RP Mairie	15 000,00 €	100%	15 000,00 €
RP salle	5 000,00 €	acompte	2 998,88 €
RP atelier	10 000,00 €	acompte	6 806,88 €
<b>Article 1321</b>			<b>24 805,76 €</b>

#### **V. Bulletin annuel**

Il n'y a pas eu de parution de bulletin en 2016.

La commission communication prépare la réalisation d'un bulletin pour les années 2015 et 2016 à paraître en janvier 2017. Un planning de réunions de travail est défini.

#### **VI. Compte rendu des réunions**

##### **🚧 Conseil d'école \* 04 novembre 2016**

Les effectifs cette année sont de 39 élèves en maternelle et 61 élèves en élémentaire.

Les prévisions pour 2017/2018 sont de 37 en maternelle et de 72 en élémentaire.

Le dossier de demande de subvention a été déposé pour la sécurisation de l'école. Le cout des travaux est estimé à 30 000 €auxquels s'ajouteraient les coûts de construction d'un préau.

Le projet piscine débutera en janvier 2017 avec attribution d'une subvention exceptionnelle de la commune en 2017.

L'accès à l'abribus aux élèves ne fréquentant pas le périscolaire a été évoqué. Une réponse favorable a été faite par le Maire en rappelant la responsabilité et la surveillance des parents.

Les refus d'inscription à la cantine et aux NAP ont été abordés. S'agissant des NAP les inscriptions se font sur un cycle entier ne permettant par un accueil ponctuel. S'agissant de la cantine, il arrive que le seuil de 63 places liées au taux d'encadrement soit atteint.

##### **🚧 Commission de révision des listes électorales \* mardi 18 octobre**

Monsieur LAUTERBORN indique que la commission s'est réunie pour réaliser son travail de mise à jour des listes électorales dans le cadre de la refonte 2017.

##### **🚧 Conseil communautaire \* jeudi 20 octobre**

Compte tenu de de l'arrivée prochaine à saturation de la station d'épuration de Saulon la Chapelle, une étude l'étude d'agrandissement ou de reconversion de la station est lancée. Les nouveaux projets de lotissements seront bloqués jusqu'à l'aboutissement de ce projet.

##### **🚧 Commission Communale des Impôts Directs \* vendredi 28 octobre**

La CCID s'est réunie pour la mise à jour des valeurs locatives foncières sans bénéficié de la représentation des services de l'État lors de cette réunion.

## **VII. Questions et informations diverses**

### **Re-chloration du réseau AEP Barges Saulon-la-Rue**

Véolia a informé la Communauté de Communes de la nécessité d'installer un système de chloration sur le réseau Barges Saulon-la-Rue. La localisation adéquate serait sur le territoire de la commune de Saulon-la-Rue devant le cimetière. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour une implantation avec une bonne intégration dans le paysage. Une convention sera passée avec la Communauté de Communes pour le terrain occupé.

### **Maisons fleuries**

Le Conseil Municipal organise la cérémonie commémorative du 11 novembre. Les lauréats du concours de maisons fleuries seront traditionnellement récompensés. Les membres de la commission « maison fleuries » suggèrent qu'à l'avenir le choix des lauréats se fasse en Conseil Municipal.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.  
Prochaines réunions du Conseil Municipal : lundi 05 décembre 2016, lundi 09 janvier 2017